

Km Vertical St Martin Vésubie

Règlement du Km Vertical de Saint Martin Vésubie organisé par le Club des Sports Vésubie

Article 1 : Organisation

Le Kilomètre Vertical de Saint Martin Vésubie est organisé par le Club des Sports Vésubie.

La course aura lieu le dimanche 5 avril 2026 à partir de 9 H 00.

Article 2 : Inscription

Les inscriptions se feront via internet sur le site Engage Sport.

Lors de l'inscription en ligne la présentation d'une licence FFA valide sera demandée ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 1 an + une autorisation parentale pour les mineurs.

Le prix d'inscription en ligne est de 15.00 € + 5.00 € pour le repas (facultatif)

Course ouverte à partir de 16 ans dans l'année de la manifestation.

Article 3 : Annulation

En cas de mauvais temps ou neige au sommet du parcours les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler pour des raisons de sécurité.

Article 4 : Assurance

L'épreuve est assurée par l'assurance du Club des Sports Vésubie.

Assurances Axa

Article 5 : Retrait dossards

Pour les licenciés la présentation de la licence au retrait du dossard sera demandée obligatoirement, pour les non licenciés la présentation du certificat médical sera demandée + une autorisation parentale pour les mineurs.

Retrait des dossards de 08h00 à 08h45 salle des associations.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La puce de chronométrage devra se porter obligatoirement au bras droit.

Article 6 : Déroulement de la course

L'ordre des départs sera publié quelques jours avant sur le site du club des sports Vésubie et sera affiché au retrait des dossards.

Au programme un parcours technique de 4.4 km et 1170 m de dénivelé positif vous attend avec pour objectif d'atteindre le sommet de la Palu à 2142 mètres d'altitude.

Il s'agit d'une épreuve chronométrée avec un départ en contre la montre toutes les 30 secondes.

Un ravitaillement sera proposé au D 700.

Aucune coupure de sentier n'est autorisée.

Barrière horaire au D 700 à 12 H 00.

Article 7 : Classement

Le classement individuel sera publié dans l'heure suivant l'arrivée du dernier concurrent.

En cas de litige toute réclamation doit être faite dans les 20 min suivant la fin de l'épreuve.

Article 8 : Matériel

Obligatoire : 1 téléphone portable, 1 sifflet, 1 couverture de survie, 1 gobelet pour le ravitaillement, 1 coupe-vent

Les bâtons sont autorisés

Article 9 : Podiums et récompenses

La remise des prix aura lieu à 14 H 00 une fois les classements validés

Les 3 premiers au scratch H/F et premiers de chaque catégorie H/F par tranches de 10 ans seront récompensés.

Article 10 : Service médical

Une antenne médicale sera sur place pendant le déroulement de la course, elle pourra décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

Article 11 : Droit à l'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs, ainsi que les ayant droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de la course et ce pour une durée illimitée.

Article 12 : Acceptation du règlement

Le règlement sera affiché lors du retrait des dossards et en lien sur la plate-forme d'inscription.

La participation à la course entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement publié par l'organisateur.